



No de résolution

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE PRÉVOST

### ASSEMBLÉ DE CONSULTATION PUBLIQUE

Procès-verbal de l'assemblée de consultation publique de la Ville de Prévost, tenue à la salle Saint-François-Xavier, située au 994, rue Principale à Prévost, le lundi 26 mars 2018 à 19 h 03.

Sous la présidence de Paul Germain, maire, le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Me Guillaume Laurin-Taillefer, greffier adjoint, est présent.

M. Éric Gélinas, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, est présent.

- 1.
- 1.1

#### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Le président de l'assemblée de consultation publique procède à l'ouverture de ladite consultation à 19 h 03.

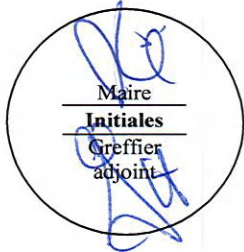
- 3.
- 3.1

#### ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR FINS DE CONSULTATION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 601-52 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 601, TEL QU'AMENDÉ (AUTORISER CERTAINS SERVICES PROFESSIONNELS OU COMMERCIAUX PRATIQUÉS À DOMICILE ET LE STATIONNEMENT ET L'ENTREPOSAGE D'UN VÉHICULE RÉCRÉATIF DANS LES ZONES H-275 ET H-279 - RUE DU CLOS-DU-PETIT-MONT ET CLOS-DU-SOLEIL)

La présente consiste à la tenue d'une assemblée publique pour fins de consultation sur le projet de règlement suivant :

- Premier projet de règlement 601-52 amendant le règlement de zonage no 601, tel qu'amendé (Autoriser certains services professionnels ou commerciaux pratiqués à domicile et le stationnement et l'entreposage d'un véhicule récréatif dans les zones H-275 et H-279 – Rue du Clos-du-Petit-Mont et Clos-du-Soleil)

1. Autoriser certains services professionnels ou commerciaux pratiqués à domicile dans les zones H-275 et H-279;



No de résolution

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

2. Établir des dispositions particulières pour les services professionnels ou commerciaux pratiqués à domicile dans les zones H-275 et H-279;
3. Autoriser le stationnement et l'entreposage de véhicules récréatifs dans les cours latérales dans les zones H-275 et H-279.

### **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 601-52**

Monsieur Éric Gélinas, directeur de l'urbanisme, explique le premier projet de règlement 601-52.

Me Guillaume Laurin-Taillefer, greffier adjoint, explique les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que toutes dispositions susceptibles d'approbation référendaire soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

13.

### **QUESTIONS DU PUBLIC**


Une période de questions s'est tenue conformément au règlement de régie interne, et ce, de 19 h 15 à 19 h 51.

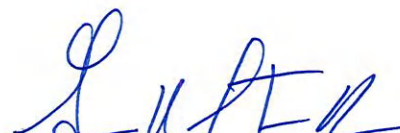
15.

15.1

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION**

Le président de l'assemblée de consultation publique procède à la levée de l'assemblée à 19 h 54.

  
\_\_\_\_\_  
Paul Germain  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Guillaume Laurin-Taillefer  
Greffier adjoint